

ENTENTE SPORTIVE GUYANCOURTOISE de GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR A L'ATTENTION DES ENTRAINEURS

L'**ESG GYM** est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE. Elle s'engage à se conformer à leurs statuts et à leurs règlements.

Les activités proposées sont la Gymnastique Artistique Filles et Garçons, la Gymnastique Acrobatique, la gymnastique Spectacle, le Trampoline, la Team Gym, Baby Gym et l'initiation aux arts du cirque.

Etre entraineur à l'E.S.G. Gym c'est :

- Adhérer à la politique de l'association.
- Participer aux différents événements mise en place par l'association tels que la soirée galette, la vente de muguet, l'organisation de compétitions, la fête du club, ...
- Installer, ranger et entretenir le matériel mis à la disposition.
- Un entraînement est assuré en tenue de sport.
- Participer aux réunions techniques à l'attention des entraîneurs.
- Transmettre les informations diffusées par le Comité directeur aux adhérents, notamment les sondages, et, lorsqu'ils sont mineurs, à leurs parents et remonter les réponses des adhérents.
- Prévenir le responsable technique et les parents de ses absences.

Accueil des adhérents

- Seul un adhérent à jour de ses cotisations et avec un dossier d'inscription complet, peut participer aux cours dispensés.
- Les entraîneurs ne sont responsables de leurs gymnastes qu'aux horaires prévus par le planning.
- **Un cahier d'appel doit être tenu à jour** et mis à la disposition du Comité de Direction sur simple demande. Les arrivées en retard et absences doivent être mentionnées.
- Les entraînements **commencent à l'heure** : Les athlètes sont invités à être présents **dans la salle en tenue** pour le début du cours et prévoir d'arriver 5 minutes à l'avance pour se changer dans le vestiaire. Ils ne doivent en aucun cas pénétrer sur l'aire d'évolution sans leur entraîneur.
- En présence d'un enfant souffrant, l'entraîneur se doit de prévenir les parents ou toute autre personne signalée sur la fiche d'inscription pour que ceux-ci reprennent leur enfant dans les meilleurs délais. Et cela quelque soit le lieu d'entraînement, de compétition ou de stage.

Participation aux compétitions

- La prise en charge d'une équipe compétition implique l'accompagnement de cette équipe aux compétitions convenues avec les responsables techniques de section et le responsable technique du club.
- L'engagement à une compétition doit être remis au Comité de Direction pour validation et en copie au responsable des juges de l'activité concernée.
- L'entraîneur doit s'assurer de l'affection d'un juge et de sa disponibilité pour participer en compétition.

Présence, retard et absence

- Les retards doivent être indiqués à l'agent d'accueil du gymnase :
 - Droits de l'homme 01 30 57 10 62
 - Aviation 01 39 44 04 64
 - Maurice Baquet 01 30 43 39 36
- **Les absences prévues doivent être indiquées aux enfants et au Comité de Direction** au moins une semaine à l'avance. En cas d'urgence : n° de téléphone du club : 01 30 43 87 30
- Une fiche de présence mensuelle doit être remise au trésorier de l'association mensuellement et préciser : heures de présences, absences et retards

En règle générale

- **L'ESG GYM** n'est pas responsable pour tout vol dans les vestiaires (argent, bijoux, portable etc.)
- Toute discussion politique ou religieuse et toute discrimination raciale sont interdite au sein du club.
- Les cotisations ne sont remboursées qu'en-cas de force majeure et par décision du Comité Directeur.
- L'accès aux salles de gymnastique et de trampoline est strictement réservé aux adhérents.
- Les équipements sportifs et le matériel sont mis à la disposition de l'association par la ville et ne doivent en aucun cas subir de détérioration.

ENTENTE SPORTIVE GUYANCOURTOISE de GYMNASTIQUE

Tout problème rencontré au sein de l'association a une solution. Il suffit d'en faire part au plus vite à un membre du Comité Directeur et par écrit au Comité Directeur.